

# Guide de paiement : brève explication

Tous les poids lourds ayant une Masse Maximale Autorisée (MMA) de plus de 3,5 tonnes, ainsi que tous les tracteurs de semi-remorque de catégorie N1 avec le code carrosserie BC (quel que soit leur poids), doivent être équipés d'un On Board Unit (OBU) lors de leurs déplacements en Belgique.

Vous pouvez vous procurer un OBU et vous acquitter du prélèvement kilométrique de deux manières : sur le **Error! Hyperlink reference not valid. (PU)** ou à l'un de nos Points de service.

Le tableau ci-dessous vous donne un aperçu des moyens de paiement :

		Portail des utilisateurs	Points de service
Dépôt de garantie de l'OBU (135€)		Cartes de crédit <sup>1</sup> Cartes carburant <sup>2</sup> Cartes de débit Virement bancaire	Cartes de crédit Cartes carburant Cartes de débit Cash
Prélèvement kilométrique (Péage)	Prepaid	Cartes de crédit Cartes carburant Cartes de débit Virement bancaire	Cartes de crédit Cartes carburant Cartes de débit Cash
	Post-paid	Cartes de crédit Cartes carburant Partenaire commercial Domiciliation	Cartes de crédit Cartes carburant Partenaire commercial <sup>3</sup> Domiciliation

Tableau 1 : Aperçu des moyens de paiement

## ✓ Le dépôt de garantie

Les On Board Unit sont mis à disposition de l'Utilisateur moyennant un dépôt de garantie de 135€. Si l'Utilisateur commande plusieurs OBU sur le Portail des utilisateurs, il pourra effectuer son paiement uniquement par virement bancaire. Par ailleurs, les cartes de crédit, les cartes de débit et les cartes carburant sont acceptées.

Le dépôt de garantie est remboursé à l'Utilisateur après la restitution de l'OBU en bon état.

## ✓ Le prélèvement kilométrique

L'Utilisateur peut s'acquitter du prélèvement kilométrique avant de commencer à rouler ou après. Ces options sont appelées prepaid et post-paid. L'option choisie doit être sélectionnée au moment de l'enregistrement sur le Portail des utilisateurs ou à un Point de service.

- **Prepaid**

Si l'Utilisateur choisit de payer en prepaid, il sera tenu de recharger le crédit de son OBU avant d'emprunter le réseau routier belge. Dès qu'il entame son trajet, l'Utilisateur peut visualiser à tout moment le crédit restant directement sur son OBU ou en se connectant sur le Portail des utilisateurs.

- **Post-paid**

En post-paid, les paiements sont effectués via le processus ordinaire de l'émetteur de la carte.

Si le solde du compte prepaid de l'OBU est épuisé ou s'il n'y a plus aucun moyen de paiement valide lié à l'OBU, l'Utilisateur sera considéré comme fraudeur étant donné qu'aucun moyen de paiement garanti n'est lié à l'OBU, et le voyant rouge de l'OBU s'allumera. L'Utilisateur n'est par conséquent plus en règle avec le système belge de prélèvement kilométrique et s'expose à une amende.

<sup>1</sup> Cartes de crédit acceptées : Mastercard et Visa

<sup>2</sup> Cartes carburant acceptées : Aral / BP, AS24, DKV, LogPay Card, ENI/AGIP, ESSO / WEX, E100, EuroShell, euroToll SAS, EuroTraffic, Eurowag, Multi Service Tolls, RESSA, Statoil, SVG/HGK, TOTAL, TSI Global Star, UTA, PLOSE, W.A.G., Vialtis

<sup>3</sup> Seulement si vous êtes déjà client de ce partenaire commercial.